



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023
SÉANCE N° 05_2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BRUN Ophélie, Maire.

Présents : BREURE Gisèle, BRUN Maximin, BRUN Ophélie, BRUN Thierry

Représentés : Jean Claude GALLARD (visio) représenté par Ophélie
BRUN Bertrand BONNEFOND représenté par Gisèle BREURE

Secrétaire de séance : Maximin BRUN

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 juillet 2023
- ◆ Plan de financement des travaux sur réseaux électriques, l'éclairage public et Télécom par TE38
- ◆ Identification des zones d'accélération et d'exclusion des Energies renouvelables sur la Commune de Villard Notre Dame (**ajournée jusqu'à délimitation des zones d'accélération définies**)
- ◆ Plan de financement de l'étude relative à la création de l'AFP de Villard Notre Dame
- ◆ Désignation d'un coordonnateur et recrutement d'un agent recenseur
- ◆ Questions diverses
 - Adhésion AGEDEN
 - Navette 2024
 - Adressage
 - Travaux 2024
 - RD 219 : Courrier Président OK
 - CIRCET : antennes relais clocher OK
 - Entretien M. Champollion
 - Réunion travaux eau 2024
 - Réunion PNE
 - Date prochain conseil

- ◆ Questions diverses

Ouverture de la Séance à 18h14

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2023

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance.



PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX SUR RESEAUX ELECTRIQUES, L'ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM PAR TE38

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'étude réalisée par TE38 sur la deuxième tranche d'enfouissement des réseaux secs sur la zone village (Réseau électrique, éclairage public et Télécom).

☐ Plan de financement sur les réseaux de distribution publique d'électricité :

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | |
|---|---------------------|
| Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 270 053.00 € |
| Le montant total des financements externes s'élève à : | 181 679.00 € |

| | |
|---|--------------------|
| La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : | 88 374.00 € |
|---|--------------------|

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante à TE38
- De l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

Le paiement s'effectuera en 3 versements : Acompte de 30 %, acompte de 50 %, puis solde.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité :

➤ **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| - Prix de revient prévisionnel : | 270 053.00 € |
| - Financements externes : | 181 679.00 € |
| - Participation prévisionnelle : | 88 374.00 € |

(frais TE38+contribution aux investissements)

➤ **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

88 374.00 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

☐ Plan de financement sur les réseaux TELECOM :

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | |
|---|--------------------|
| Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 57 824.00 € |
| Le montant total des financements externes s'élève à : | 10 360.00 € |



| | |
|---|--------------------|
| La participation aux frais de TE38 s'élève à : | 778.00 € |
| La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : | 46 686.00 € |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante à TE38
- De l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

Le paiement s'effectuera en 3 versements : Acompte de 30 %, acompte de 50 %, puis solde.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité :

➤ **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

| | |
|---|--------------------|
| - Prix de revient prévisionnel : | 57 824.00 € |
| - Financements externes : | 10 360.00 € |
| - Participation prévisionnelle : | 47 464.00 € |

(frais TE38+contribution aux investissements)

➤ **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :
47 464.00 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

Plan de financement sur les réseaux d'éclairage public

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | |
|---|--------------------|
| Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 41 298.00 € |
| Le montant total des financements externes s'élève à : | 23 875.00 € |

| | |
|---|--------------------|
| La participation aux frais de TE38 s'élève à : | 1 291.00 € |
| La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : | 16 132.00 € |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante à TE38
- De l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

Le paiement s'effectuera en 3 versements : Acompte de 30 %, acompte de 50 %, puis solde

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité :



➤ **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

| | |
|---|--------------------|
| - Prix de revient prévisionnel : | 41 298.00 € |
| - Financements externes : | 23 875.00 € |
| - Participation prévisionnelle : | 17 423.00 € |

(frais TE38+contribution aux investissements)

➤ **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :
17 423.00 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION ET D'EXCLUSION DES ENERGIES RENEUVELABLES SUR LA COMMUNE DE VILLARD NOTRE DAME

La délibération est ajournée jusqu'à l'identification des zones d'accélération définies avec l'aide de la CCO. Madame le Maire explique tout de même le contenu de la délibération que le conseil municipal devra prendre. L'État demande à chaque commune de définir des zones dans lesquelles il serait envisageable de prioriser les énergies renouvelables (photovoltaïque, bois, hydraulique, géothermique...). Cela permettrait de faciliter les démarches privées ou publiques dans la production d'énergies renouvelables. Dans un premier temps l'État avait demandé de fournir ces informations pour la fin de l'année 2023. Il semblerait que ce délai soit allongé, aux vues des difficultés à recenser toutes les zones de chaque commune.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE RELATIVE A LA CREATION DE L'AFP DE VILLARD NOTRE DAME

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de Villard Notre Dame a entamé une réflexion sur la création d'une Association Foncière Pastorale autorisée sur son territoire. Le territoire d'alpage étant à 90% privée, les aménagements pastoraux sont impossibles à entreprendre. L'éleveur présent est en location précaire avec des conditions d'exploitations difficiles. La surface totale concernée par le projet d'étude est d'environ 360 ha, d'où la nécessité de créer une Association Foncière Pastorale Autorisée.

La Commune a demandé à la Chambre d'Agriculture de l'Isère de faire une étude préalable à la création de l'Association Foncière Pastorale autorisée de Villard Notre Dame.



DECOMPOSITION DES COUTS DE L'ETUDE PREALABLE (cf : tableau ci-dessous)

| Echéancier | Libellé | Coût unitaire journée (HT) | Nombre de jours | Montant (HT) |
|---|--|----------------------------|-----------------|------------------------------------|
| Courant le 2 ^{ème} semestre 2023 | Présentation de l'outil AFP autorisée aux principaux propriétaires : | 700 €/jour | 2,5 | 1 750€ |
| | <ul style="list-style-type: none"> Co-organisation de la journée + listes de propriétaires + co-écriture des courriers (1j) Préparation du publipostage + envoi au prestataire + suivi des courriers (0.5j) Préparation des supports de présentation + intervention en réunion (1j) | | | |
| | Réunion permettant également d'identifier les propriétaires volontaires pour constituer un groupe de travail | | | |
| 2023-2024 | Mise en place et animation du groupe de travail, cadre réglementaire, projet de périmètre, projets de statuts et du règlement intérieur, rédaction d'une note justificative, liste des propriétaires mise à jour <i>Préparation et animation de 4 réunions de travail minimum</i> | 700 €/jour | 10 | 7000€ |
| | Préparation et animation d'une rencontre d'information publique | 700 €/jour | 1.5 | 1050€ |
| | Dépôt du dossier de demande de création de l'AFP auprès du préfet et suivi de la procédure | 700 €/jour | 1.5 | 1050€ |
| 2025 | Appui à la consultation écrite des propriétaires (publipostage approfondi – rédaction des courriers – envoi des courriers via un prestataire) | 700 €/jour | 2.5 | 1750€ |
| | Suivi des envois et des résultats de la consultation Appui aux relations avec la DDT | | | |
| | Appui au Commissaire enquêteur lors de l'enquête publique | 700 €/jour | 1 | 700€ |
| | Préparation et animation de l'Assemblée Générale Constitutive (mise en place de l'AFP, élection du syndicat) | 700 €/jour | 2 | 1400€ |
| TOTAL PRESTATION CDA38 | | | 21 jours | 14 700 € HT 17 640€ TTC |

PLAN DE FINANCEMENT PROPOSE (cf : tableau ci-dessous)

| Prestation CDA38 | Dépenses | | Subventions éventuelles | |
|---|---|--|---|--------------------|
| | Description | Montant | Description | Montant |
| | Accompagnement à la création de l'AFP autorisée Total HT | 14 700 € | Mesure 07.61 du PDR FEADER 2021-2027 attente de confirmation de la reconduction de la mesure | 14 700 € |
| Frais supplémentaire à prévoir (estimation) | 2 réunions d'information des propriétaires (lancement et avant consultation) Impression + frais envoi courrier simple (0.97€/courrier) | Estimation à 150€ pour les 2 réunions Variable selon le mode de convocation choisi, le nombre d'invité et le nombre de page | | |
| | Indemnisation du commissaire enquêteur et frais annonce légale | 3 500 € | Aide au démarrage de l'Etat (si AFP comprise entre 300 et 999 ha) | 9 146.94 € |
| | Consultation : Impression et frais envoi des lettres recommandées avec accusée de réception (4,41€/LR + 1.25 /AR pour 120 propriétaires environ) | Estimation à 720 € Variable selon le nombre de page et le nombre de courrier | | |
| | TOTAL DEPENSES HT | 19 070 € | TOTAL SUBVENTIONS HT | 23 846.94 € |



La Chambre d'Agriculture facturera sa prestation à la Commune de Villard Notre Dame à la finalisation de la procédure, soit après l'animation de l'Assemblée Générale constitutive de l'AFPA.

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la création de l'Association Foncière Pastorale autorisée sur la Commune de Villard Notre Dame,
- **ACCEPTE** le coût de l'étude préalable effectuée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère s'élevant à 14 700.00 € HT, s'y ajoutant les frais supplémentaires à hauteur de 4 370.00 €,
- **MANDATE** Mme le Maire à demander l'aide au démarrage par l'Etat étant donné que la surface totale du projet est estimée à 360 ha,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 : DESIGNATION D'UN COORDONATEUR COMMUNAL ET RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, *(le cas échéant)*

Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités, *(le cas échéant)*

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2024 les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération de l'agent recenseur.

DECIDE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : Désignation du coordonnateur.

- M. le Maire désigne Mme Sabine LOFFREDO, comme coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2024.

L'intéressée désignée, bénéficiera pour l'exercice de cette activité :

- de récupération du temps supplémentaire effectué.



Article 2 : Recrutement de l'agent recenseur.

- D'autoriser le Maire à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, l'agent recenseur M.Philippe BRUN pour assurer le recensement de la population en 2024.
- De fixer la rémunération au forfait de 200 € net pour toute la mission incluant les deux demi-journées de formation.

Article 3 : Inscription au budget.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Exécution.

CHARGE, M. le Maire et le trésorier, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

- **Adhésion AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Energie) :**
Adhésion à l'Association : 100 €/an – Cela permet de prendre part aux votes lors de l'Assemblée Générale et de participer à la Commission Collectivité qui se réunit deux fois/an pour travailler sur les orientations futures de l'Association.
- **Navette 2024 :**
En raison du peu de fréquentation cet été, la question se pose de continuer ou non le service proposé gratuitement aux habitants en 2024. Pour rappel les frais de navette sont pris en charge à 50% par la Région AURA, 25% CCO et 25% Commune grâce à une convention. Ophélie propose de faire un sondage en ligne afin de recueillir les remarques des usagers.
- **Adressage :**
Poursuivre l'avancement du projet. Il est demandé à Thierry de voir Yves Brun afin de lui recueillir son avis.
Gisèle Breure, accompagnée de l'équipe du SEPEP commencera une réflexion sur le métrage des rues le Lundi 23 Octobre.
- **Travaux 2024**
Questionnement sur des travaux dans l'appartement « Presbytère » qui est actuellement vidé et non occupé. Il est décidé de demander l'avis d'un architecte afin d'optimiser au mieux le bâtiment de la Cure. Les travaux dépendront des budgets à venir, car les travaux de réseaux prévus en 2024, représenteront de grosses sommes et demanderont un emprunt bancaire de la commune.
- **RD 219 :**
Ophélie expose les récents échanges entre le Président du Département, Monsieur Jean-Pierre Barbier, et les élus de l'Oisans, qui ont envoyés un courrier commun à sa demande concernant le mauvais entretien des routes en Oisans. Les courriers ont été transmis aux membres du Conseil.
Suite à la réponse de Monsieur Barbier, exposant sa version et ne souhaitant pas entendre les demandes des élus de l'Oisans, il est décidé de préparer un dossier complet concernant la RD219, contenant des photos et témoignages d'usagers.



➤ **CIRCET :**

La société CIRCET s'est rapproché de la Commune de VILLARD-NOTRE-DAME, à la demande de SFR afin de couvrir les zones dites « blanches ». Après plusieurs échanges entre l'entreprise et la commune, il est proposé d'apposer des antennes relais dans le clocher de l'église. La société CIRCET a déjà été en contact avec EDF afin que leur installation ne gêne pas celles déjà apposées.

➤ **Entretien M. Champollion et M. Dodier :**

Ophélie a rencontré l'éleveur, et M Dodier, qui avait fait le diagnostic pastoral de la commune, pour faire un point un an après le rendu du document.

Les échanges ont concerné : les zones de pâturages, la définition de zones où il serait nécessaire de couper des bois afin de permettre aux bêtes de mieux pâturer, les besoins de l'éleveur en termes d'installations.

➤ **Réunion travaux eau 2024 :**

Ophélie a assisté à une réunion de travail avec le SACO, TE38, et le bureau d'étude PROFIL, afin de coordonner les travaux de réseaux qui débiteront normalement en 2024. Le SACO souhaite souligner deux points importants : Les travaux s'étendront sur 3 ans, et il est primordial d'informer les habitants sur la nuisance des travaux qui risque d'être importante. Il sera également demandé aux habitants qui doivent faire des travaux chez eux de s'adapter eux aux plannings de travaux de la mairie.

➤ **Réunion PNE :**

Jean-Claude et Ophélie ont participé à un atelier de travail avec Pierre-Henri Perret, et Frédéric Sabatier du Parc National des Écrins, afin de préparer un cahier des charges concernant le projet de Maison du Village une réflexion sur l'harmonisation du village, une fois les travaux d'enfouissement terminés.

➤ **Date prochain conseil :**

Il est convenu de prévoir les dates de réunion à l'avance afin de mieux anticiper les rencontres, même s'il n'y a pas de délibérations, ces temps seront des temps de travail.

Chacun pourra avoir plus de temps pour parler des commissions ou réunion auxquelles il aura assisté.

La séance est levée à 20h15

Le Maire,

Ophélie BRUN

